

23 - Délégation de Service Public - Réseau télévision câblé de Besançon - Société NUMERICABLE - Rapport 2013

Mme l'Adjointe MICHEL, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié l'exploitation du réseau de télévision câblé de Besançon à la Société Numéricable, via un contrat de délégation de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1 - Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire l'exclusivité de l'établissement et de l'entretien technique de son réseau de vidéocommunication
Nature de la convention	Délégation de Service Public
Date de signature de la convention	24 avril 1989
Date de prise d'effet de la convention	24 avril 1989
Durée de la convention	30 ans
Echéance de la convention	24 avril 2019
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'exploitation de son réseau de vidéo communication. Elle lui confère le droit exclusif d'établir, d'entretenir et d'exploiter ce réseau sur le territoire communal. Elle s'engage dans la mesure de ses moyens à apporter une aide à la réalisation et la commercialisation, et à informer le délégataire de tout projet lié.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation des installations.</p> <p>Le délégataire s'engage à réaliser le réseau conformément aux plans et délais prévus, à entretenir la tête de réseau et le réseau, à renouveler le matériel et le moderniser. Le délégataire pourra également faire des propositions d'extension aux communes voisines.</p>
Dénomination sociale du délégataire	NUMERICABLE SAS Filiale à 100 % du groupe YPSO
Coordonnées du délégataire	<p>Direction Régionale Est 104 route de Thionville 57050 METZ</p> <p>Siège social : 10 rue Albert Einstein 77420 CHAMPS SUR MARNE</p>
Dirigeants	<p>Secteur Collectivités Président : Eric DENOYER Secrétaire Général : Jérôme YOMTOV Directeur Régional : Jacques-Emmanuel MOURIER</p>

2 - Analyse de la qualité du service

2.1 - Constitution du réseau

Le réseau de la Ville de Besançon est constitué d'une tête de réseau située 4 rue Plançon et conçue également pour alimenter les communes voisines.

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter les différents groupes (33 secteurs de 1 000 prises et 11 secteurs de +/- 250 prises). Cette configuration est inchangée par rapport aux années précédentes.

Au 31 décembre 2013, à Besançon, Numéricâble annonce 38 970 foyers raccordables soit une progression de 392 prises par rapport à 2012. Ces prises nouvelles se répartissent sur l'ensemble de la Ville.

Comme en 2012, Numéricâble revendique des engagements d'investissements au niveau national par un déploiement progressif de la fibre optique et 5,2 millions de foyers connectés en FTTH (ce nombre progresse de 400 000 abonnés).

A Besançon, les investissements réalisés par Numéricâble concernent principalement les modifications du réseau liées au Tramway, ainsi que le remplacement du coaxial par la fibre optique.

2.2 - Abonnés

Les statistiques des 10 dernières années sont les suivantes :

Au 31/12	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nb de prises	38 510	38 338	38 503	38 510	38 550	38 716	38 770	38 505	38 578	38 970
Nb d'abonnés collectifs	13 474	9 839	n/c	n/c	9 979	9 361	10 858	10 733	10 681	10 417
Nb d'abonnés TV	6 077	5 898	5 752	4 593	3 654	3 182	2 927	2 570	2 332	2 400
Taux de pénétration (en %)	44,59	37,38	n/c	n/c	35,36	32,39	35,50	34,50	33,73	32,88

Commentaires

Le taux de pénétration est en baisse constante, il a perdu plus de 10 points sur 10 ans.

Le nombre de logements abonnés au service antenne est de 10 417 en 2013. Il a baissé de 29 % en 10 ans.

Le nombre d'abonnés TV individuels progresse légèrement. Une partie des abonnés analogiques bascule vers le numérique.

L'arrivée de la TV numérique en 2012 a nécessité une mise à niveau du réseau Numéricâble avec un maintien provisoire des canaux analogiques.

Les tarifs proposés aux abonnés sont assez complexes et fonction des options retenues par le client. A titre d'exemple, l'offre TV sans option varie de 24,90 €/mois à 72,90 €/mois hors frais d'installation et hors matériel. Ces tarifs s'inscrivent dans un marché où la concurrence est très soutenue et où les technologies évoluent sans cesse.

2.3 - Exploitation commerciale

Les abonnements peuvent être achetés chez les 2 principaux distributeurs locaux (PCD et MOBILE TELECOM à Besançon) et au travers d'une marque blanche (Darty, Auchan,...).

En 2013, Numéricâble a ouvert une nouvelle boutique au Centre Saint-Pierre.

Le service clients Numéricâble peut être joint par téléphone, par courrier, par courriel, par le site Internet de l'entreprise, par Facebook, par Twitter,...

2.4 - Qualité de service et exploitation technique

En 2013, une liste de 70 interventions a été communiquée, causées principalement par les travaux du Tramway et des réparations suite à détérioration. Ces interventions concernent donc des opérations de maintenance ou des remplacements, elles n'apportent donc pas d'amélioration significative pour les abonnés bisontins.

On notera ponctuellement des opérations d'enfouissement de réseau (rue de Belfort).

Sans donner avec précision la qualification précise des incidents, Numéricâble a communiqué ses statistiques. Après une année 2011 difficile il est constaté le retour à une stabilisation des problèmes intervenus.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nb total de perturbations	234	249	275	360	256	268
Faible	75	81	136	167	104	90
Moyenne	163	157	102	107	72	102
Forte	1	8	35	84	78	72
Crise	0	3	1	2	2	4
Temps de rétablissement moyen	n/c	24	17	21	19	22
Taux moyen de disponibilité	99,93 %	99,92 %	99,93 %	99,55 %	99,92 %	99,97 %

2.4 - Contrôle de la qualité de service

Numéricâble interroge ses clients depuis 2009 pour connaître leur satisfaction sur la qualité du service rendu et orienterait ainsi ses chantiers d'amélioration ; cependant aucun retour n'est fait sur ce sujet pour Besançon.

3 - Les conditions d'exécution du service public

3.1 - Le contexte national

La Société Comtoise de Vidéocommunication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux, a repris en janvier 1995 les contrats d'établissement et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2019.

Suite à différentes fusions, en août 2007, Numéricâble est devenue la marque unique rassemblant les anciens réseaux France Télécom Câble, NC Numéricâble, TDF Câble, UPC et NOOS.

Le chiffre d'affaires de Numéricâble en 2013 est de 1 314 millions d'euros, en forte croissance par rapport à 2012 (865 millions d'euros).

Le marché est en pleine concurrence notamment sur le créneau de la fibre optique. Numéricâble, France Télécom, le groupe Iliad (Free) ou SFR annoncent chacun des investissements en centaine de millions d'euros pour conquérir ces marchés, notamment dans le FFTH (fibre optique jusqu'au domicile).

Il est d'ores et déjà intéressant de signaler deux évènements intervenus en 2014 :

- . sur Besançon et son agglomération, la société Orange (revendue par SFR, Free,...) a pris l'engagement de fibrer toute la Ville d'ici 2015. Cette offre viendra concurrencer directement l'offre de Numéricâble
- . le rachat en 2014 de SFR par Numéricâble.

On ne mesure pas à cet instant les impacts de ces opérations sur l'évolution de l'offre Numéricâble et son positionnement, a fortiori sur le contrat de délégation qui lie la Ville de Besançon à la société.

Enfin, notons également que le réseau Numéricâble est mis à disposition de sa filiale Completel sur le marché des entreprises.

3.2 - Le personnel

Le groupe compte 1 757 collaborateurs en interne pour l'ensemble de la structure et 2 350 collaborateurs externes à l'entreprise (ces chiffres communiqués par Numéricâble sont les mêmes qu'en 2010).

3.3 - Numéricâble Besançon

Actuellement, la gestion de Numéricâble Besançon est faite depuis une direction régionale basée à Metz. La boutique Numéricâble de Besançon fermée en 2010 a réouvert en 2013 au Centre Saint-Pierre.

4 - Les comptes de la délégation

4.1 - Etats financiers 2013 pour Besançon

Les états financiers 2013 sont communiqués tels que dans le tableau ci-après. La répartition est faite en fonction des prises ou abonnés du réseau par rapport au chiffre global de Numéricâble. Il n'y a pas de gestion comptable spécifique à chaque commune.

Ces données sont donc peu exploitables ramenées au niveau bisontin. Cependant, la comparaison avec les années antérieures montre la poursuite de la tendance à la baisse du chiffre d'affaires et du résultat net.

En K€	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires télévision	1 458	1 463	1 490
Charges d'exploitation			
Programmation et droits d'auteurs	295	294	309
Gestion abonnés et ventes	205	177	173
Exploitation technique	188	186	196
Frais de fonctionnement	368	364	327
Production immobilisée	- 80	- 79	- 86
Amortissements et provisions	24	816	806
Total des charges d'exploitation	1 800	1 758	1 724
Résultat d'exploitation	- 342	- 296	- 234
Résultat financier	- 107	- 106	- 140
Résultat exceptionnel	4	4	-6
Résultat net	- 445	- 397	- 380

4.2 - Liens financiers et juridiques avec la Ville

Il n'y a aucun flux financier entre la Ville et le délégataire en 2013.

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de délégation en 2013.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de télévision câblé de Besançon en 2013 par la Société NUMERICABLE, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.